

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 2 octobre 2024

Le Conseil municipal décide de s'en tenir aux horaires habituels pour l'ouverture des magasins sis sur le territoire de Savièse en cette fin d'année 2024.

Dans le cadre du projet d'extension du centre scolaire de Moréchon, le Conseil municipal a adjugé divers mandats d'ingénieurs :

- CFC 293 – électricien, au bureau Yves Roduit Sàrl
- CFC 294 – CVCR, au bureau Technologies Betica Sàrl
- CFC 295 – installations sanitaires, au bureau Technologies Betica Sàrl
- CFC 295.8 - RAQ AEAI, au bureau HPrévention Sàrl

Le Conseil municipal a validé les différentes dates pour la traversée du tunnel et la mise en charge des réseaux d'irrigation :

- la mise en charge du réseau d'irrigation :
les 14 et 15 avril 2025 pour les villages – le 17 avril 2025 pour les hauts,
- la traversée du tunnel : le mercredi 16 avril 2025

Le Conseil municipal a décidé d'abandonner le projet "rues vivantes" au chemin des Grands Praz, vu que le pourcentage de riverains intéressés par ce projet est inférieur au 50% fixé par le cahier des charges relatif.

Le Conseil municipal a approuvé, suivant un principe de priorisation, le nouveau schéma directeur des zones 30 pour la période 2025-2034.

Dans le cadre de travaux de rénovation pour la cour d'école du bâtiment scolaire de Chandolin, le Conseil municipal a adjugé la fourniture et la pose d'une nouvelle clôture treillis à l'entreprise Debons Métal construction métallique et les travaux de décapage et de repose d'un enrobé à l'entreprise Joseph Carron SA.

Le Conseil municipal a décidé d'accorder une contribution communale pour l'entretien du tronçon routier reliant la Wispiele devant (depuis le grenier) à la Wispiele derrière.

Le Conseil municipal a autorisé l'Association des Marchés artisanaux de Savièse à organiser le Marché de Noël qui se déroulera à la halle des fêtes, le samedi 30 novembre 2024, de 10h00 à 18h00.

Dans le cadre du remplacement et du déplacement de la conduite d'eau d'irrigation à la rue du Stade, le Conseil municipal a adjudgé les travaux d'appareillage à l'entreprise Courtine & Héritier, les travaux de génie-civil étant réalisés par l'entreprise Constantin SA.

Le Conseil municipal a approuvé le nouveau contrat d'entretien proposé par la maison OIKEN SA concernant les obligations de contrôle électrique et mécanique des mâts d'éclairage publics.

Le Conseil municipal a adjudgé à l'entreprise Michel Dumoulin & Fils SA l'amélioration du chemin passant sur le bisse communal (parcelle no 1176), sur les hauts du village de St-Germain.

Le Conseil municipal a adjudgé à GIMP Sàrl, à Vernayaz, la fourniture et la mise en service d'une colonne de levage avec chandelle pour le service des travaux publics.

Le Conseil municipal a adjudgé à l'entreprise PHIDA la réfection du revêtement du réservoir d'eau potable des Mouresses.